

DECISION DG n° 2017-203**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé****LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE**Article 1^{er}** : La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I - L'article 15 est ainsi modifié :

- Le premier tiret est remplacé par les dispositions suivantes:
«- Madame DUPERRAY (Françoise) est nommée directrice ; »
- Le deuxième tiret est supprimé.

II - L'article 16 est ainsi modifié :

- Le premier tiret est remplacé par les dispositions suivantes :
«- Monsieur BOUDALI (Lotfi) est nommé directeur ; »
- Le deuxième tiret est supprimé.

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 3 avril 2017 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique MARTIN

Fait le 23 MARS 2017

Directeur général